

Monsieur Claude WISELER  
Président de la Chambre des Députés  
LUXEMBOURG

Luxembourg, le 13 mars 2026

Monsieur le Président,

Par la présente, nous avons l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 de notre Règlement interne, nous souhaitons poser la question parlementaire suivante à Madame la Ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Viticulture :

« Ces derniers temps, plusieurs articles de presse ont couvert les discussions sur la présence de résidus de pesticides dans les pommes vendues sur le marché domestique. Ce débat a également été à l'origine d'interrogations quant à la présence éventuelle de résidus de pesticides dans les jus de pomme disponibles au Luxembourg.

Or, le jus de pomme produit localement provient en grande partie de pommes issues de vergers et d'arbres anciens, qui, le plus souvent, ne font pas l'objet de traitements phytosanitaires intensifs, voire pas de traitements du tout.

Dans ce contexte, nous aimerions poser les questions suivantes à Madame la Ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Viticulture :

- L'Administration vétérinaire et alimentaire (ALVA) procède-t-elle régulièrement à des contrôles évaluant la présence de résidus de pesticides dans les jus de pomme vendus dans notre pays, en particulier ceux provenant de la production domestique ?
- Dans l'affirmative, quels en sont les résultats ?

- Les analyses effectuées permettent-elles de détecter, le cas échéant, des différences de qualité entre les jus de pomme produits au Luxembourg ?
- Dans quelle mesure les jus issus d'arbres haute-tige présentent-ils des niveaux de résidus différents par rapport aux jus produits sur base de pommes provenant de vergers intensifs ? »

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'expression de notre très haute considération.



André BAULER  
Député



Gusty GRAAS  
Député